

# Procès-verbal de séance

## Séance du 06 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit le six décembre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 26 novembre 2018, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p><b><u>PRESENTS</u></b> :</p> <p>Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET</p> <p><b><u>EXCUSEE</u></b> :</p> <p>Séverine PASSAQUAY (<i>pouvoir à A. Lambert</i>)</p> <p><b><u>ABSENT</u></b> :</p>	<p><b>Nombres de membres :</b></p> <p><b>En exercice : 11</b></p> <p><b>Présents : 10</b></p> <p><b>Votants : 11</b></p>
---	--

**Dominique Rey est nommé secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal de séance du 21 novembre 2018, à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à modifier l'ordre du jour :

- 2) SCDECI. Avenant n° 1 pour la maîtrise d'œuvre (GeoProcess)

### **Délibération n° 2018/12/48**

#### **Programme immobilier avec SEMCODA. Confirmation du projet**

Le montage financier du programme immobilier s'avère difficile à équilibrer pour la SEMCODA, porteur de ce projet.

Trois cas de figures sont envisagés :

- SEMCODA prend tout en charge (construction et financement) et revend le bâtiment destiné à la structure d'accueil pour la petite enfance à la mairie.
- SEMCODA confie à un promoteur privé la réalisation de l'opération, ce qui permettrait de pouvoir négocier au mieux les coûts.
- SEMCODA assure la réalisation des cinq villas et annexes (par elle-même ou promoteur privé) et la commune reste maître d'ouvrage de son bâtiment. Ceci nécessitera toutefois le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

La dernière hypothèse est retenue. La commune tient à rester maître d'ouvrage de sa construction et en devenir propriétaire sans attendre la fin du bail emphytéotique initialement prévu à 52 ans.

Pour mémoire, la commune s'est engagée à ne pas dépasser la somme de 300.000€ pour cette opération.

***Unanimité***

## Délibération n° 2018/12/49

### SCDECL. Maîtrise d'œuvre confiée à GeoProcess. Avenant n° 1

Par délibération n° 2017/07/27 du 12 juillet 2017 le conseil municipal a confié à GeoProcess la mission de maîtrise d'œuvre concernant le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (mise en conformité du réseau incendie sur l'ensemble du territoire communal). La tranche n° 1 des travaux programmés en 2018/2019 était alors estimée à moins de 100.000€ hors taxes. Or, une tranche optionnelle a été ajoutée afin de créer une réserve supplémentaire dans le cadre du projet de construction avec la SEMCODA.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre passent ainsi de 9.284,83€ hors taxes pour 100.000€ de travaux à 11.267,19€ hors taxes pour 190.000€ de travaux, soit + 1.982,36€.

*Unanimité*

### Questions diverses et informations

- Demande de location de la salle de réunion située dans le Maison de Pays (au-dessus du restaurant) par un professionnel de la vente de bijoux. Accord sous réserve de disponibilité (priorité aux associations) et sous conditions financières (40€ la location).
- Logement communal au 506 rue de Beaumont (à côté de la salle des fêtes). Consultation en cours pour changer le système de chauffage, vétuste et onéreux.
- Rappel des vœux du Maire à l'ensemble de la population vendredi 28 décembre à 19h00 à la salle des fêtes.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h00

Le Maire,  
**Alain LAMBERT**

